

COMPTE-RENDU SOMMAIRE SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le trente-et-un mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de St Léonard en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de St Léonard avec port du masque et distanciation physique, sous la présidence de Monsieur Yves Chantereau.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Chantereau Y Salvat-Martineau M Gault O Letourneux I Rey JP Sanchez V D Duran Bouteiller M Mérigot I Lesage B Landas M Lesieux L Blanvillain T Léger N

Absente excusée : Costil P

Distribution aux conseillers municipaux des justificatifs de déplacement professionnel valable jusqu'au 30 Juin 2021.

TERRAIN AVENUE DE MARCHENOIR :

En préambule, Monsieur le Maire indique avoir rencontré Monsieur Maillard au sujet du terrain situé avenue de Marchenoir.

Le prix proposé est de 53 000€ pour environ 3000m² (à bâtir 27€ le m² ; terre agricole 6€ le m²).

Les propriétaires demandent au conseil municipal de prendre une décision avant le 1^{er} Juillet 2021.

Après cette date, le terrain sera mis en vente.

Aux frais d'acquisition, les frais suivants sont à ajouter :

- frais notariés,
- frais de bornage
- indemnités versées au fermier et frais pour perte de DPB

Les conseillers municipaux demandent de négocier avec les propriétaires et proposent de mettre en place le droit de préemption ou l'expropriation dans le cadre d'un investissement d'intérêt général (construction d'une école). Monsieur le Maire rappelle qu'une acquisition à l'amiable était souhaitée.

CONTRAT SEGILOG :

Le conseil municipal accepte la seconde proposition (réduction de 140€ sur 2 ans) du contrat triennal réactualisé de Segilog concernant :

- Cession du droit d'utilisation des logiciels existants et nouveaux et développement de nouveaux logiciels :

pour la période du 15/02/2021 au 14/02/2022 soit 2349€ HT

pour la période du 15/02/2022 au 14/02/2023 soit 2403€ HT

pour la période du 15/02/2023 au 14/02/2024 soit 2439€ HT

- Obligation de maintenance et de formation aux logiciels édités par Segilog :

pour la période du 15/02/2021 au 14/02/2022 soit 261€ HT

pour la période du 15/02/2022 au 14/02/2023 soit 267€ HT

pour la période du 15/02/2023 au 14/02/2024 soit 271€ HT

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2021 2022 :

Pour la période du 1^{er} Avril 2021 au 31 Mars 2022, le conseil municipal a décidé

- d'augmenter le prix de l'eau en le fixant à 0.85€ le m³ d'eau
- de maintenir le prix de l'abonnement annuel soit 32€
- d'augmenter la taxe d'assainissement en la fixant à 1.25€ le m³.

REUNION AVEC DIRECTEUR DE LA CCBVL :

Monsieur le Maire rencontrera Monsieur Sébastien CLEMENT, Directeur de la CCBVL, le 25 Mai 2021 à 9 h en mairie de St Léonard. Les conseillers intéressés sont invités à participer.

EMBAUCHE MR JONATHAN DERUYTÈRE :

Monsieur le Maire fait part de l'embauche en CDD (contrat aidé – Parcours emploi compétences) de Monsieur Jonathan Deruytère à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 Mars 2022.

NETTOYAGE FOSSÉ VC DES BAS RUISSEAUX :

Lors de la précédente réunion de conseil, Madame Isabelle Mérigot avait lancé un appel aux conseillers pour organiser le ramassage des bouteilles jetées dans les fossés communaux. Monsieur le Maire la remercie d'avoir enlevé 16 bouteilles de vin jetées dans le fossé de la voie communale dite des Bas Ruisseaux située entre la route de St Mandé et la Rue de Lorges.
